



ENTRETIEN. Pour le ministre de l'Éducation nationale : « Le temps de l'école, ce n'est pas le temps du téléphone »

Johan BESCOND et Baptiste LEGRAND.

Application de l'interdiction du téléphone au collège, élargissement de cette mesure au lycée, avenir des groupes de besoins, impact du Budget ou encore réforme du recrutement des professeurs... À la veille de la rentrée qui signera la fin des vacances d'hiver, Édouard Geffray, ministre de l'Éducation nationale, détaille sa vision pour 2026. Avec un fil rouge : donner plus de liberté à ceux qui sont sur le terrain. Lundi 5 janvier, partout en France, les élèves reprendront le chemin de l'école après les traditionnelles vacances d'hiver. Le ministre de l'Éducation nationale, Édouard Geffray, est quant à lui déjà au travail pour penser l'année 2026. Application de l'interdiction du téléphone au collège, élargissement de cette mesure au lycée, avenir des groupes de besoins ou encore réforme du recrutement des professeurs... À Ovest-France, il a détaillé ses objectifs et les moyens envisagés pour les mettre en œuvre.

Le gouvernement ambitionne d'interdire les réseaux sociaux avant 15 ans. C'est pour quand ? Ce sera le fruit du travail parlementaire. Le projet de loi du gouvernement est prêt, de manière à ce que le Parlement puisse en être saisi dès le mois de janvier comme l'a souhaité le Président de la République. Il y a un large consensus, au niveau français, pour considérer qu'il faut interdire les réseaux sociaux aux moins de 15 ans.

Vous visez une application en septembre ?

Cela dépendra du calendrier d'examen à l'Assemblée nationale, puis au Sénat. Avec ma collègue Anne Le Hénanff, ministre déléguée en charge du numérique, nous pensons souhaitable que cette disposition entre en vigueur dans les meilleurs délais. Il y aura probablement une période transitoire pour permettre à la mesure d'être mise en place.

Les députés ont eux aussi déposé une proposition de loi, portée par Laure Miller. Il va y avoir deux textes concurrents ?

Nous travaillerons avec les parlementaires pour faire en sorte qu'il n'y ait pas plusieurs textes qui aspirent à la même chose. L'important est de parvenir à une rédaction conforme sur le plan juridique, si l'on veut éviter que la Commission européenne dise que notre loi serait contraire au droit européen. Le chemin existe. Ce je trouve intéressant, c'est qu'il y a une convergence de diagnostics, y compris scientifiques, sur les méfaits des réseaux sociaux pour les jeunes enfants et les ados.

Des méfaits ? Lesquels ?

Plus un jeune passe du temps sur un écran, plus il est susceptible de développer des troubles anxio-dépressifs. Il y a donc un enjeu de santé mentale. Le deuxième enjeu est social. On le voit en classe, lors de l'intercours, au moment de changer de matière : les élèves sont rivés à leurs téléphones portables alors que cela devrait être un moment d'interactions avec les camarades et les professeurs. C'est très préoccupant. La sociabilité des enfants et des adolescents ne peut pas être déléguée à une machine.

Il y a un troisième enjeu de développement intellectuel, les études scientifiques ayant mesuré un décrochage de la capacité de concentration et une baisse de la qualité de l'attention. Et le dernier enjeu



est civique. Car l'Education nationale fait une double promesse : amener chaque jeune au bout de ses potentialités d'apprentissage ; et faire de lui un citoyen libre et éclairé. Cela suppose de savoir distinguer la fausse information de la vraie. On ne peut pas accepter que nos jeunes soient bombardés jour et nuit par des messages sur les réseaux sociaux dans lesquels de fausses informations circulent, sans avoir acquis le recul suffisant pour y faire face.

En ce sens, êtes-vous favorable à ce que l'éducation aux médias compte dans l'évaluation, y compris pour le bac ?

Pas en tant que telle. L'éducation aux médias et à l'information commence très tôt, mais s'inscrit dans un cadre plus large de développement de l'esprit critique. Ce n'est pas une discipline, c'est le fruit d'une formation complète.

Vous comptez aussi élargir l'interdiction des portables au lycée. Pas si simple : les chefs d'établissements soulignent que c'est déjà compliqué d'appliquer cette interdiction au collège...

L'interdiction du téléphone au lycée est une question de principe : le temps de l'école, c'est le temps de l'apprentissage, ce n'est pas le temps du téléphone. Cette exigence est, pour moi, catégorique !

L'interdiction du téléphone aura donc une portée symbolique forte.

Mais cela n'empêche pas des dérogations. Il y a par exemple des lycées dans lesquels le téléphone est nécessaire pour « biper » à la cantine. Il reviendra donc au chef d'établissement d'adapter les choses à la réalité des pratiques et des usages, via le règlement intérieur.

Concrètement, il faudra des casiers sécurisés pour les téléphones ?

Sur une route, quand on installe un feu rouge, on ne rajoute pas une barrière par-dessus le marché. Le point de départ, c'est donc l'interdiction du téléphone. Si des casiers ou des sacs anti-ondes sont prévus par des collectivités territoriales, très bien ! Mais il existe aussi des dispositifs plus simples, comme une « phone box » à l'entrée de la classe. Tout ce qui va déconnecter le jeune de son téléphone est bon à prendre.

Et comment allez-vous contrôler l'interdiction ?

Une fois le principe de l'interdiction acté, il ne s'agira pas d'être derrière chaque élève. Ce qui compte, c'est de faire reculer l'addiction aux écrans. J'ai toute confiance dans les proviseurs et leurs équipes, qui sauront l'adapter au mieux aux réalités de leurs établissements.

VIDÉO. Emmanuel Macron veut étendre l'interdiction des portables aux lycées « dès la rentrée prochaine »

Journées de classe plus courtes, vacances... Cet automne, la convention citoyenne sur les rythmes de l'enfant vous a livré des propositions. Les étudiez-vous ? Et si oui, quelles pistes retenez-vous en priorité ?

La Convention citoyenne a dit des choses très justes, et notamment que les temps l'enfant sont trop fragmentés et mal articulés entre eux, entre le scolaire, le périscolaire et l'extrascolaire. Pour autant, la question des rythmes scolaires ne peut pas se régler pour la rentrée 2026, d'abord parce qu'on a besoin de stabilité et surtout parce que ce n'est pas quelque chose que l'on peut réussir en six mois. C'est à mon sens un vrai débat pour la présidentielle de 2027. Et en tout état de cause, la réalité du terrain, c'est qu'on ne peut pas réussir la semaine de cinq jours, partout, dans les mêmes conditions. Et qu'en pensant résoudre une question pédagogiquement intéressante, on risque d'alimenter des inégalités territoriales, avec des effets contre-productifs.

En classe de 6e et de 5e, confirmez-vous que vous allez rendre facultatifs les « groupes de besoin » en maths et en français ?

Tout d'abord, il ne s'agit pas de les faire disparaître. Là où ça marche, on les maintient ; là où ça ne marche pas, on fait autrement. Dans ce second cas, je préfère laisser aux collèges la faculté de mettre en place d'autres approches pédagogiques, plus adaptées à leur réalité scolaire. Ce qui m'intéresse, ce n'est pas l'universalité des modalités, mais c'est la progression aussi universelle que possible des résultats. Sur ce sujet, nous préparons un texte qui sera discuté en cette rentrée en Conseil supérieur de l'éducation. Et cela rejoint une autre de mes priorités, qui est de travailler sur les 15 % des collèges qui concentrent la très grande difficulté scolaire.





Cela représente environ 800 collèges les plus en difficulté ?

Oui. Si l'on veut faire la différence, il faut regarder la réalité des résultats scolaires des établissements. Jusqu'à présent, notre système éducatif a soit apporté une réponse unique, en appliquant la même chose partout, soit regardé là où la difficulté sociale est très concentrée - cela donne les Réseaux d'éducation prioritaire (REP). Or, parmi les 15% d'établissements dont je vous parle, plus d'un tiers est situé en-dehors de l'éducation prioritaire.

Dans ces collèges, quels moyens mettez-vous en œuvre ?

Le but est d'actionner tous les leviers à la fois pour aboutir à un « saut qualitatif », dès la rentrée 2026. Au cours des six prochains mois, nous allons laisser les équipes pédagogiques préparer un projet cohérent. En se demandant : qu'est-ce qu'on met en place d'un point de vue pédagogique, d'un point de vue médico-social ? Qu'est-ce qu'on fait différemment pour améliorer le climat scolaire ? Ou la mixité sociale ? Qu'est-ce que les parents peuvent faire pour améliorer la réussite de leurs enfants ? Les équipes seront appuyées, dans chaque académie, par un réseau pluridisciplinaire avec des inspecteurs, des infirmiers, des personnels de direction, qui viendront en appui en matière de formation, de partage des pratiques pédagogiques, d'observation croisée dans les classes...

C'est une remise en cause des réseaux d'éducation prioritaire ?

Non ! Ce sont deux choses indépendantes. L'éducation prioritaire répond à la question de la concentration de la grande difficulté sociale. Je n'y toucherai pas.

Quel est votre calendrier ?

Je réunis dès ce lundi, en visioconférence, tous les chefs d'établissement des collèges et lycées de France pour partager avec eux la vision et les priorités pédagogiques pour cette année et pour la rentrée 2026. Je n'annonce pas de gros bouleversements car il faut laisser les réformes s'installer. En revanche, il y aura des éléments de souplesse, parce que je leur fais confiance, et une concentration de l'effort sur les 15 % des collèges dont je viens de parler. Ceux-ci auront six mois pour préparer leur projet, avant une mise en œuvre à la rentrée 2026.

Cet effort est-il possible tout en supprimant 4000 postes d'enseignants, comme vous l'avez prévu lors des discussions budgétaires de décembre ?

Nous connaissons une chute démographique massive : 150 000 élèves de moins sont attendus à la rentrée 2026. À l'horizon 2035 ou 2040, nous aurons perdu 2 millions d'élèves dans le système éducatif français. C'est considérable. Nous n'avons jamais été confrontés à une telle situation.

Une possibilité serait de suivre la démographie et de supprimer des postes de professeurs en proportion, mais des territoires feraient face à des fermetures massives de classes. Je préconise plutôt d'amortir l'effet de la chute démographique et de dégager des marges de manœuvre, afin qu'il y ait de moins en moins d'élèves par classe. Les sénateurs avaient initialement envisagé de supprimer 8 000 postes cette année, avant de ramener ce chiffre à 4 000, conformément à notre proposition. Dans cette dernière configuration, le nombre d'élèves par classe sera encore en baisse.

Le Parlement n'a pas voté le budget de l'État. Quel est l'impact sur le fonctionnement des établissements scolaires ?

Nous avons besoin d'un budget pour préparer la rentrée 2026. Si aucune solution n'est trouvée, il pourrait y avoir des conséquences sur les effectifs d'enseignants. Nous ne pourrions pas non plus recruter les 1 200 AESH supplémentaires prévus (accompagnants d'élèves en situation de handicap), ni les 300 nouveaux postes d'infirmières, d'assistantes sociales et de psychologues.

La course contre la montre est engagée car nous approchons d'échéances importantes. Pour que les professeurs soient affectés devant les élèves en septembre, il faut une répartition des moyens par établissement dès le mois de février. Puis, à partir du mois de mars, débiter les mouvements d'affectation et de mutation des professeurs.

Dans ces conditions, la réforme du recrutement des professeurs à bac + 3 est-elle compromise ?

La loi spéciale qui a été votée fin décembre n'est pas un budget. C'est une solution temporaire. En l'absence de budget, nous ne pouvons pas recruter les 8 000 étudiants prévus dans le cadre du nouveau concours au niveau de la 3e année de licence, pour leur permettre de devenir professeurs à





mi-temps dans un an et à temps plein dans deux ans.

Que dites-vous aux 88 000 candidats inscrits au concours de mars ? Ils le préparent pour rien ?

Les étudiants qui préparent ces concours doivent en être persuadés : le gouvernement fait tout son possible pour qu'il y ait un budget et que le concours ait bien lieu ! Ils doivent évidemment s'y préparer au mieux. Rien n'est perdu, jusqu'au dernier jour.

Les lycéens peuvent-ils tout de même postuler à la nouvelle licence de préparation aux concours - qui était la grande nouveauté sur Parcoursup ?

Oui, c'est sans incidence puisque les lycéens qui entreront dans ces licences passeront le concours dans trois ans.

Dans la lignée de l'affaire des agressions physiques et sexuelle de Bétharram, votre ministère a prévu de contrôler 40 % des établissements privés d'ici à 2027. Où en êtes vous ?

Nous mettons les moyens en œuvre pour que tous les établissements privés sous contrat puissent être contrôlés. Le rythme des contrôles est conforme à ce qui avait été décidé.

Le nouveau secrétaire général de l'Enseignement catholique Guillaume Prévost, se plaint de « graves abus d'autorité » en parlant de ces contrôles. En avez-vous discuté ?

Bien sûr. Il a signalé qu'il y avait eu quelques situations problématiques. Elles sont, heureusement, très minoritaires. Mais elles ne doivent pas être tolérées. Par exemple, je n'accepte pas que des inspecteurs demandent aux élèves ou aux personnels quelles sont leurs pratiques religieuses.

Il faut faire ces contrôles très sereinement, et s'assurer que ces établissements respectent la loi. D'après les premiers retours que nous avons, c'est globalement le cas. Et s'il y a des comportements inacceptables, nous en tirerons toutes les conséquences.

C'est arrivé dans certains établissements privés ?

Pour l'instant, je n'ai pas de remontées exhaustives de tous les contrôles qui ont été effectués. Ce qu'on constate, c'est que dans l'immense majorité des cas, il n'y a pas de situation qui témoignerait d'un désarrimage du privé à l'égard de l'enseignement public. Tous les établissements privés sous contrat sont tenus de respecter le programme. Le privé sous contrat n'est pas dépourvu de règles !

Il y a eu des réticences à l'égard du programme d'éducation à la vie affective et à la sexualité, Evars.

Que risquent les établissements qui ne l'appliqueraient pas ?

Le programme s'applique partout, ce n'est pas négociable. Au-delà, il y a toujours la possibilité, pour les établissements scolaires publics comme privés, de mettre en œuvre des actions complémentaires, notamment avec des associations, mais cela ne doit pas avoir pour effet de contredire le programme.

Questions du dimanche

Qu'est-ce qu'un bon dimanche matin, pour vous ?

C'est un dimanche matin qui me permet de jardiner, chez moi dans le Val-d'Oise. J'essaie de faire de mon jardin une oasis de biodiversité. Il y a une partie dont je m'occupe beaucoup, et une autre que je laisse en jachère, quasiment sauvage, pour que les plantes et les oiseaux s'y installent. J'en profite aussi pour randonner - même si j'en ai moins le temps depuis que je suis devenu ministre.

Enfant, faisiez-vous partie de ces élèves qui font leurs devoirs au tout dernier moment, le dimanche soir ?

Non, pas du tout. Je faisais plutôt mes devoirs le vendredi soir et le samedi soir - parce que je suis un couche-tard. Cela me permettait d'être tranquille : pas besoin d'y penser le dimanche soir.

C'est la période de la galette des rois. Plutôt frangipane ou plutôt galette à la pomme ?

Frangipane ! Parce que je préfère le goût. Et puis une vraie galette, elle est à la frangipane.

Le ministre de l'Éducation nationale, photographié dans son bureau au ministère, rue de Grenelle, à Paris.

Franck Dubray / Ouest France ■

